

Tolochenaz, le 24 mai 2022

**Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes sont convoqué-es en séance ordinaire du Conseil intercommunal


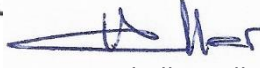
**Jeudi 16 juin 2022 à 19h00
à Tolochenaz, salle polyvalente – Salle du Conseil 1er étage**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 25 novembre 2021 et 10 mars 2022,
5. Préavis N° 2/06.2022 : relatif aux Comptes et au Rapport de Gestion 2021,
6. Préavis N° 3/06.2022 : relatif à la Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA
7. Communications du Bureau
8. Nomination du/de la Président.e
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
10. Présentation de l'Agence d'Assurances Sociales
11. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Andreas Sutter Isabelle Muller
Président Secrétaire

Annexe : Rapport de Gestion

PS les délégués recevront l'entier des documents par email sauf le rapport de Gestion annexé au présent courrier, merci de transmettre celui-ci à qui de droit.